

Fiche 4

Mémoire, justice et réconciliation

■ Problématiques :

- **Mémoire et résilience** : comment les individus et parfois des groupes sociaux parviennent-ils à dépasser la mémoire d'une souffrance ou d'une blessure historique pour s'engager dans la réalité sociale du présent ?
- **Justice et réconciliation** : comment un pays peut-il parvenir à rendre justice à des groupes sociaux, dont les droits fondamentaux ont été bafoués – et dont l'existence en tant que groupe tient parfois du fait même de cette injustice – tout en mettant fin à la guerre civile, qu'elle soit ouverte ou larvée ?
- **Mémoire et histoire** : comment la mémoire d'un événement se distingue-t-elle de son histoire ? Pourquoi cette distinction est-elle fondamentale pour la survie d'une société ?

- Le film pose la question de la mémoire, non seulement personnelle, mais aussi collective. Rosana revient à la rencontre de Xavi dans une démarche de reconstruction personnelle. Le coup d'Etat lui a non seulement enlevé son père, mais l'a aussi écartée de son amour d'enfance sur lequel elle ne cesse de rejeter une responsabilité, sinon une culpabilité, dont elle connaît rationnellement la vacuité. Elle ne lui pardonne pas d'être devenu ce qu'il est devenu, ce footballeur adulé internationalement et qui semble bien le vivre, malgré les souffrances de l'Histoire et de leur histoire. Les deux personnages représentent les deux facettes de ce concept psychiatrique que Boris Cyrulnik a popularisé en France, la résilience : Xavi en est la figure même ; il a réussi à dépasser son vécu traumatisant et à se projeter dans la vie, tandis que Rosana au contraire est restée obsédée par la mort de son père et le sentiment de trahison qu'elle a alors éprouvé.

A travers ses deux personnages, le film n'interroge pas seulement la capacité de résilience individuelle, mais celle de toute une société. La résilience n'est pas l'oubli ou l'absence de mémoire : elle en est le dépassement pour une présence au monde, pour le dépassement de soi. Les discussions de Xavi et Ana tournent autour de ce sujet : comment vivre et vivre à nouveau ensemble, sans pour autant oublier et laisser les crimes impunis. Quelques pays ont choisi la voie de la réconciliation avec de grandes lois d'amnistie (Argentine, Chili, Uruguay), sans avoir pris le temps de la justice. La résilience sociale ou nationale est-elle possible sans justice ? C'est aujourd'hui les questions que posent de nombreuses familles touchées par les dictatures latino-américaines.

A l'inverse, l'obsession de la mémoire, miroir déformant de la réalité passée, qu'on trouve à un niveau individuel chez Rosana, peut-elle permettre à une société de se développer et de se tourner vers l'avenir ? La reconstitution des faits, que permet la rencontre des deux enfants devenus adultes, met à jour les effets pervers de la mémoire, qui sélectionne et méconnaît. C'est tout l'enjeu du travail historique de chercher et donner à voir les diverses facettes du kaléidoscope, de relativiser les données, c'est-à-dire de les mettre en relation pour donner un aperçu – qui ne reste qu'un aperçu – objectif des événements : de la discussion de Xavi et Rosana adultes sortent les images de la reconstitution des faits, un début d'histoire...

- Les documents proposés pour répondre aux questions posées par le film sont :
 - x quelques photogrammes de Xavi et Rosana adultes, dans leur travail de commémoration ;
 - x quatre extraits de leurs dialogues qui mettent en oeuvre le hiatus entre mémoire, justice, réconciliation et résilience ;
 - x un entretien du Monde l'Education avec Boris Cyrulnik sur la résilience ;
 - x un historique des politiques de l'Etat uruguayen à l'égard des crimes de la dictature ;
 - x un document relatant le travail de la Commission uruguayenne pour la paix ;
 - x une intervention de colloque qui interroge les politiques de réconciliation menée en Amérique latine ;
 - x l'appel pour un autre colloque sur les représentations de la mémoire en Amérique latine ;
 - x un article sur le référendum d'octobre 2009 qui n'a pas mis fin à la loi d'amnistie ;
 - x un article sur la condamnation de Bordaberry, le dictateur du coup d'Etat de 1973 ;
 - x un court article sur la situation des pays voisins de l'Uruguay à l'égard des crimes de leurs dictatures respectives ;

- Programmes : La question de la mémoire est éminemment littéraire et touche autant à l'histoire qu'à la philosophie, la littérature ou les arts plastiques. Cette question pourra être abordée au collège dans le cadre d'un travail spécifique, par exemple à titre comparatif avec la seconde guerre mondiale, mais la Terminale restera le niveau le plus adapté. Un travail interdisciplinaire, entre l'histoire et la philosophie, permettra d'aborder la question de manière plus exhaustive. L'ECJS reste toujours le lieu privilégié de la mise en place de ce genre de travail. En seconde, la nouvelle option « Littérature et société » pourra aussi être l'occasion d'aborder le sujet.

■ I – Dans le film : la mémoire personnelle

● La mémoire des événements dans le film

Doc. 1. Extrait de *Paisito* – 11' – Xavi et Rosana au lit viennent de se rappeler le bon temps de l'enfance

Xavi : Si tu es en train de me réclamer des comptes du passé, je n'ai pas assez pour te payer. Je t'ai dit que je suis un joueur bon marché.

Rosana : Quelle désillusion ! Avec le grand Pedro Rocha, il n'y aurait pas eu ces problèmes de liquidités. Bon, on va faire une collecte. Quelques sous de souvenirs, quelques petits billets de mémoire. Que le meilleur se lance...

- Qui déclenche la résurgence du passé ? Par quelle métaphore le travail de mémoire est-il lancé ? (>>> Identification entre les « comptes du passé » et le « compte en banque » de Xavi)
- Comment les souvenirs sont-ils représentés dans le film ?
- Comment la mémoire du passé, les moments de la remémoration sont-ils représentés ? (>>> Croisement des regards, regard dans le vide, yeux qui se ferment, regard sur l'extérieur... le regard : moteur filmique essentiel de la mémoire).
- Quelles réactions, cette mémoire provoque-t-elle chez les deux personnages ? (>>> caresses, soupirs, rejets, paroles de réconfort, paroles de reproche, interrogations sur eux-mêmes)
- Tableau de synthèse de la remémoration et de ses conséquences sur les relations entre les deux personnages :

Souvenir évoqué	Action entre les 2 personnages adultes	Relation entre les 2 personnages adultes
Pedro Rocha	Regard à travers grillage	Rapprochement
...

Ce tableau peut permettre de reconstituer le scénario et de mettre les deux histoires en parallèle : l'enfance et l'âge adulte, deux temps qui finissent tous les deux par la séparation en étant passés dans les deux cas par un rapprochement physique (étreinte (?) dans le même lit)



- **Le jugement sur le passé.**

- Quel regard ont-ils sur leur parents ? Quel jugement portent-ils sur eux ?
- Dans l'extrait de dialogue suivant : quels sont les deux sentiments qu'ont développés les deux personnages vis-à-vis l'un de l'autre dans la longue période de séparation ?
(>>>rancune pour Rosana et culpabilité pour Xavi)

Doc. 2. Extrait de *Paisito* – 51' – Dernière conversation entre Rosana et Xavi.

Rosana : Ce ne fut pas facile et ça ne l'est toujours pas. Les premières années furent... Je te haïs. Je te haïs de toute mon âme. Je haïs ton nom, je haïs les images de ta mère, je haïs les rôtis, les vaches, les ruisseaux, le maté. J'avançais comme ça. Pour torturer ces lèvres qui s'étaient aventurés à t'embrasser. Je haïs les manifestations en faveur des prisonniers uruguayens, je haïs ton père et le « petit pays » en entier. Mais surtout, je haïs Javier, Xavi Galdeano, qui marquait des buts avec la sélection et embrassait son maillot comme s'il ne s'était rien passé. Comme si cette fois où je t'avais demandé de rester, tu ne m'avais pas dit que tu allais rester avec moi toute ta vie. Ils t'avaient arraché à moi et jamais tu ne revins me chercher.

Xavi : Impardonable !

Rosana : Irréparable !

Xavi : Sais-tu que je ne me rappelle presque plus la tête de ton père ? Ça me met le tournis. Ce ne fut facile pour personne Rosana. Je me sentis toujours coupable et jamais je ne sus pourquoi. La sensation, que j'avais avoir avec tout ce désastre, m'a accompagné toute ma vie. Ma mère n'a jamais réussi à m'emmener voir une seule fois mon père à la prison. Même en me traînant, elle ne put.

Et maintenant, tu viens et tu me dis que tu as fait une reconstitution des faits parce que tu as besoin de savoir qui tu es. Par ce que tu veux savoir pourquoi je ne vins pas te chercher. Ne t'arrête pas de penser que dans cette histoire officielle, il résulte que la chiotte, c'est encore moi.

Rosana : Dans la marche du temps se faufile la passion désolée, le plaisir trémulant et là-bas reste attendant sa destinée une paix involontaire de l'enfance.

Xavi : Tu me récites un poème.

- **La résilience**

- D'après l'extrait précédent, quel a été celui des deux personnages qui a été le plus traumatisé par le drame du passé ? Quel a été celui qui a été le plus traumatisé par la séparation ?
Argumenter à partir de l'extrait précédent.
- Comment y ont-ils fait face au cours des années intervallaires ?

./..

Doc. 4. Entretien avec Boris Cyrulnik *par Pierre Boncenne*

Le leitmotiv de tous vos livres, c'est qu'en dépit de sa souffrance, un enfant ayant subi un traumatisme n'est pas forcément condamné à être victime.

Dans notre culture, on encourage l'enfant blessé – et je ne sous-estime pas la gravité des traumatismes – à faire une carrière de victime. Anna Freud disait qu'il faut deux coups pour faire un traumatisme : le premier, dans le réel, c'est la blessure ; le second, dans la représentation du réel, c'est l'idée que l'on s'en fait sous le regard de l'autre. Or, nous avons précisément tendance à enfermer l'enfant blessé dans une étiquette qui l'empêchera de s'en sortir. Pendant des siècles, le simple mot de "bâtard" a massacré des centaines de milliers d'enfants nés hors mariage qui étaient honteux et malheureux de leur situation. Le regard des autres compte énormément et, d'une manière générale, je m'insurge contre tous les discours de fatalité à propos des victimes. (...)

Après *Un merveilleux malheur* (Odile Jacob), votre dernier livre, les vilains petits canards, explore à nouveau la notion-clé de "résilience", cette capacité à se remettre de ses blessures. Il est d'abord important de rappeler l'origine très concrète du mot "résilience", qui vient de la physique.

En effet, c'est un mot que l'on trouve dans le dictionnaire employé pour désigner la résilience d'un métal, c'est-à-dire son aptitude à reprendre sa structure après un coup. On utilise aussi le mot "*résilient*" pour une sorte de ressort permettant, par exemple, l'ajustement entre deux wagons de chemin de fer. Et, bien sûr, il y a une grande proximité avec l'expression "*résilier un contrat*". L'autre jour, j'ai même découvert une publicité pour des "*matelas résilients*", ce qui, je l'espère, est un bon signe. Car, contrairement aux Etats-Unis, où le terme "*résilience*" est d'usage courant, tel un marqueur culturel d'optimisme, en Europe, il est plus difficile de l'imposer, comme si nous avions un penchant pour le misérabilisme.

Tout en soulignant que la résilience n'est synonyme ni d'invulnérabilité ni de réussite sociale, vous évoquez notamment Barbara, traumatisée par l'inceste et la guerre, qui a pu dire : "*J'ai perdu la vie autrefois. Mais je m'en suis sortie puisque je chante*". Voilà un exemple type de résilience ?

Exactement : je m'en suis sortie, ce qui ne veut pas dire que je n'ai pas été affreusement blessée et que cela ne m'a rien coûté. Il y a des issues possibles : l'engagement affectif, intellectuel, social et la créativité artistique, même si ce n'est pas la voie la plus facile. Pour s'en sortir, il faut disposer très tôt de ressources en soi et pouvoir bénéficier des mains tendues ou tuteurs de résilience. (...)

Parmi toutes les formes de résilience étudiées dans *Les vilains petits canards*, vous insistez sur la "*fantaisie artistique*" comme le principal outil pour affronter le malheur. Et, en citant une liste impressionnante d'écrivains, vous indiquez que "*l'orphelinage et les séparations précoces ont fourni une énorme population de créateurs*".

Attention, la réciproque n'est pas vraie : si la souffrance contraint à la créativité, cela ne signifie pas qu'il faille être contraint à la souffrance pour devenir créatif. Par ailleurs, tous les orphelins ne deviennent pas des créateurs, loin de là. Cela étant, lorsqu'on souffre, on éprouve, de fait, une sensation de manque et d'amoindrissement et on a l'impression de ne pas être à la hauteur par rapport au monde autour de soi. Pour essayer de réparer ce manque, on peut réussir à le combler par l'hyperactivité. Mais, dès le moment où l'action cesse, on retrouve par la pensée la cause de sa souffrance. En fait, le plus sûr moyen de calmer l'angoisse induite par une sensation de manque consiste à remplir le vide avec des représentations ayant pour but de transposer cette souffrance. L'invention picturale ou la fantasmagorie littéraire permettent de supporter le réel désolé en apportant des compensations magiques, et il est troublant de constater que beaucoup d'artistes et d'écrivains connus ont été marqués par des souffrances précoces. Chez ces personnalités blessées dans leur enfance, le besoin de création peut représenter quelque chose de vital pour reconstruire leur existence et les empêcher de sombrer. Mais, j'insiste là-dessus, cela n'a rien à voir avec l'accès ou non à la notoriété, et chacun à son niveau peut profiter de la fantaisie artistique.

Un adulte peut-il devenir un résilient ?

Un adulte et même une personne âgée. Nous avons un groupe de recherche qui travaille sur ce sujet et va commencer à publier des travaux dans quelques mois. Jusqu'à un âge avancé, il existe des flammèches que l'on peut repérer pour essayer de développer des processus de résilience. Même dans la maladie d'Alzheimer, il y a des flammèches : l'accès aux mots se perd mais on peut encore communiquer avec des gestes illustratifs et démonstratifs, le détour de la musique et de la danse. Au lieu d'accentuer les blessures de ces malades et les rejeter, on continue ainsi à les faire participer au monde des humains. Et, que ce soit au début ou à la fin de la vie, n'est-ce pas un objectif capital ?

Le Monde de l'Éducation n°292, été 2001.

- Lisez l'entretien ci-dessus. Définissez en quelques mots ce qu'est la résilience. Lequel des deux personnages semble avoir développé un processus de résilience ? Lequel ne semble pas y être parvenu ? Argumentez à partir des documents 3 et 5.
- Comment la remémoration les atteint-elle ? Comment pensez-vous que les personnages vont évoluer, ensuite, après cette « reconstitution de la mémoire » ?

Doc. 5. Extrait de *Paisito* – 33' – Rosana essaie d'amener Xavi à parler du passé.

Xavi : J'ai un doute. On a fait l'amour ? Je veux dire, je sais que techniquement, non. Mais ce qu'il y a, c'est que je me souviens de ces baisers comme une chose si... géniale. Heureux comme maintenant en train de faire l'amour.

Rosana : Je suis en train de te parler sérieusement. C'est très important pour moi.

Xavi : Moi aussi, je te parle sérieusement. Moi, je suis heureux que nous soyons ensemble à présent. Et je ne vais pas me mettre à voir au-delà.

Rosana : Oui, mais tu m'oublies.

Xavi : Pas plus que je ne pense à toi.

Rosana : Tu ne te rends pas compte de ce qui me préoccupe.

Xavi : C'est toi qui m'importe et c'est moi qui t'importe. Le reste est du passé.

Rosana : C'est de ça que je parle, mais tu continues à te voiler.

Xavi : Rosana, s'il te plaît. Je ne suis pas en train de demander une loi d'amnistie, je te parle de nous.

Rosana : Moi aussi, je suis en train de te parler de nous, mais nous sommes une partie importante de ce qui se passa.

Xavi : Mais de ce côté-là, il n'y a rien à dire. Pour moi, c'est bien qu'il y ait une justice... La mémoire est nécessaire, mais je ne suis pas sûr qu'il faille absolument tout remuer.

Rosana : Xavier, je ne suis pas en train de te parler des faits, mais de ce que nous en connaissons plus ou moins. Je suis en train de te parler... Je suis en train de te parler de ce qu'il y a ici, dedans.

Xavi : Et pour toi, ce n'est pas suffisant que je te dise que je veux être avec toi ? Que je t'aime ? Pourquoi me fais-tu cela ?

Rosana : Parce que je n'en peux plus.

Xavi : Je ne comprends pas. Pourtant, nous avons bien commencé !

Rosana : J'ai besoin de savoir qui je suis. J'ai besoin de savoir qui est Rosana Severgnini. Tu comprends ça maintenant ?

- II – Mémoire, justice et réconciliation dans le monde d'aujourd'hui :
 - Réconciliation, puis mémoire, puis justice en Uruguay.

Doc. 6. Petit historique de la politique de la démocratie uruguayenne à l'égard des crimes de la dictature.

Le 27 juin 1973 Juan Maria Bordaberry prend le pouvoir en Uruguay à la suite d'un coup d'Etat et met en place une dictature militaire. (...)

En 1985, une «Commission d'enquête sur la situation des personnes disparues et sur les faits ayant conduit à ces disparitions» a été créée, mais elle n'a abouti à aucun résultat probant. (...)

Le 22 décembre 1986, le Parlement uruguayen a adopté la loi L 15.848, Ley de Caducidad de la pretensión punitiva del Estado, ratifiée par référendum en avril 1989. Cette loi prévoyait l'impunité de tout le personnel militaire et politique responsable des violations des droits de l'Homme commises avant le 1er mars 1985, dès lors que ces actes étaient motivés politiquement ou ont été commis en obéissant à des ordres. Cette loi prévoyait également la conduite d'investigations administratives sur les « disparitions » survenues sous le gouvernement militaire, sous la responsabilité du gouvernement.

Alors que les gouvernements précédents avaient refusé d'aborder la question des disparus, le président Jorge Battle créa la « Commission pour la paix » (la Commission) en 2000. (...)

[# La même semaine, en octobre 2009, les Uruguayens rejettent par référendum l'abolition de la Ley de caducidad, qui aurait permis de déclencher des enquêtes judiciaires sur la dictature, et, Grégorio Alvarez est condamné à 25 ans de prison pour sa responsabilité dans les crimes commis sous sa dictature. Quatre mois après c'est au tour de Juan Maria Bordaberry d'être condamné.]

<http://www.trial-ch.org/fr/commissions-verite/uruguay.html>

- A partir du document ci-dessus, périodisez en trois étapes la politique de l'Etat uruguayen à l'égard des crimes de la dictature et donnez un nom à chacune : réconciliation, mémoire ou justice.

./...

● Politiques de réconciliation . l'échec ?

Doc. 7. Extrait de *Paisito*- 24' – Les réactions d'Ana

Rosana : Il y a trois ans, je parvins à faire parler ma mère du passé. A sa manière évidemment. Qui suis-je pour la juger ? Toutes les deux, nous avons retourné la même équation toute la vie. Comment pûmes-nous perdre alors que les nôtres gagnèrent ? Le reste des détails, je les obtins d'Agustin, le maître... tu te souviens ?

Xavi : Oui.

Rosana : Ma mère me donna son téléphone. Quand je lui demandai qui le lui avait donné, elle me répondit : « Mais, d'où crois-tu qu'il vient ? » L'Uruguay est une merde de pays, un pays petit... Nous nous connaissons tous, les bons, les méchants, ceux de l'intérieur, les exilés... Ce fut la seule fois où je l'entendis dire ce genre de phrase. Parce que d'habitude quand on nous demandait, nous changions de conversation.

- Dans l'extrait ci-dessus (doc. 7), que dénonce la mère de Rosana ? Est-elle dans un travail de mémoire ? Quelle expression le prouve ?
- Document 6 : Comment traduit-on la « Ley de caducidad » en français ? Quelles étaient ses deux principales mesures ? Quel était son but ? Faites un lien avec le ressentiment d'Ana, la mère de Rosana.
- Relevez dans le texte ci-dessous (doc. 8) les arguments qui montrent que les politiques de réconciliation n'ont pas fonctionné en Amérique Latine.
- Quelle est la principale raison avancée par l'auteur ? (>>> La politique de réconciliation ne permet pas la reconnaissance d'un pilier majeur de la démocratie : l'institution judiciaire qui est l'organe démocratique de régulation des conflits).

Doc. 8. Les politiques de réconciliation dans le cône sud latino-américain . dissensus démocratique ou oubli de l'histoire ?

L'Argentine, l'Uruguay et le Chili ont tous trois recouru, au sortir des dictatures militaires, à des politiques permettant à la plupart des responsables et agents de ces dictatures d'échapper aux poursuites judiciaires que leur auraient valu, si le « cours normal » de la justice n'avait pas été interrompu, les crimes et délits dont ils s'étaient rendus coupables.

La rhétorique du pardon et de la réconciliation semble, malgré l'obstination des gouvernements successifs, avoir échoué. Elle n'a pas empêché la résurgence des poursuites judiciaires. Elle n'a amené que peu de responsables de la violence d'Etat à reconnaître le caractère criminel de leurs actes. Elle n'a pas apaisé les victimes. Les sociétés sont encore marquées par une mésentente politique, dont ne vient pas à bout l'indifférence du grand nombre. C'est donc la nature même de ces politiques de réconciliation qui peut être réinterrogée : dans quelle mesure sont-elles compatibles avec un fonctionnement démocratique ? Les textes de loi et les déclarations politiques qui se sont revendiqués du pardon ne sont, eu égard aux mots qu'ils emploient et aux représentations de la société et de l'histoire qu'ils véhiculent, pas très différents des justifications apportées par les dictatures à leurs propres décrets d'amnistie. Ils semblent partager une même obsession de l'unité nationale, entendue comme restauration d'une unité nationale censée avoir préexisté à la violence. Le récit historique qui est proposé tend, outre son invraisemblance dans certains cas (la « théorie des deux démons » en Argentine), à ne laisser de place ni à ces « absents » que sont les « disparus », ni à des versions divergentes de l'histoire. D'une manière assez similaire, si les démocraties nouvelles du cône sud sont parvenues à réguler la violence politique, les qualifications de la criminalité ou de la violence « terroriste » auxquelles leurs responsables semblent adhérer reconduisent peut-être la logique « ami/ennemi » qui caractérisait les régimes autoritaires. Les politiques de réconciliation pourraient donc refléter la difficulté pour ces démocraties d'inventer une modalité de sortie de la violence compatible avec le fonctionnement de la démocratie, si tant est que le principe d'une démocratie est d'institutionnaliser le conflit, et non de proclamer sa disparition ou de l'éradiquer.

Sandrine Lefranc, Chercheuse au CNRS

Colloque sur les disparitions, Ecole normale supérieure, Institut national de la recherche pédagogique, 19 décembre 2002

● Une politique pour mémoire

- Dans le document 5 ci-dessus, Xavi semble distinguer mémoire et justice. Repérez l'expression employée par Xavi.
- A l'aide du document 9, expliquez en quoi la Commission pour la paix inaugure une politique de la mémoire en Uruguay.
 - x Quelle était le rôle donné par le gouvernement à la Commission pour la paix ?
 - x Que rend officiel, et donc reconnu par l'Etat uruguayen, le rapport de la commission ?
 - x Expliquez à partir des documents 8 et 9 la différence entre la mémoire et la justice.

Doc. 9. La Commission uruguayenne pour la paix.

(...) Elle avait pour mission d'accomplir « *un devoir étique de l'Etat* » en se chargeant d'une tâche considérée comme « *indispensable pour préserver la mémoire historique* » du pays et pour « *consolider la pacification nationale et sceller pour toujours la paix entre les Uruguayens* ».

(...) Elle a présenté son rapport final le 10 avril 2003. Celui-ci impute à l'Etat, dirigé à l'époque par les forces armées, la responsabilité des décès des personnes disparues pendant le régime militaire de 1973 à 1985. Le rapport signale également que de nombreuses disparitions n'avaient aucun rapport avec la guérilla, et que par ailleurs, la majorité de ces cas se seraient produits après que l'Etat ait défait les groupes armés dissidents. Le rapport affirme que les disparitions ne sont pas le résultat d'un affrontement armé entre le gouvernement et la guérilla, mais qu'au contraire elles ont eu lieu après que les mouvements rebelles aient été éliminés. Il reconnaît également, après des années de négation, que l'Uruguay a pratiqué le terrorisme d'Etat et que les détenus-disparus sont le résultat de cette pratique de la dictature. Enfin, le rapport souligne que les Uruguayens méritent une explication plus claire et plus convaincante sur le sort des dépouilles mortelles.

(...) A la suite de la publication du rapport, le gouvernement a pris un décret 448/2003 du 16 avril 2003 dans lequel il fait siennes les conclusions de la Commission. Il met également un terme aux investigations sur la question des disparus estimant que par son travail, la Commission a rempli de manière définitive l'obligation d'investigation à la charge de l'Etat en vertu de l'article 4 de la Ley de Caducidad.

Dans ce même décret, le Président a proposé d'indemniser les familles des victimes de la dictature et celles des victimes de la guérilla, mettant ainsi sur un pied d'égalité les deux situations, ce qui est inacceptable pour les familles qui ne demandent pas une indemnisation mais la vérité.

A la suite de la publication du rapport et du décret, la gauche uruguayenne et des associations comme celle des Mères et des familles de disparus ont demandé à ce que le rapport ne marque pas la fin de la question des disparus. Elles ont exprimé le souhait que ce rapport soit approfondi par voie judiciaire. Cependant il ne lie pas les autorités judiciaires, qui peuvent juste s'en servir comme base à leurs propres investigations.

<http://www.trial-ch.org/fr/commissions-verite/uruguay.html>, 2004

Doc. 10. La mémoire et ses représentations esthétiques en Amérique latine.

Le souvenir laisse plus d'une trace et des traces dans l'espace physique pour constituer un lieu de mémoire (Nora), comme le montrent les tombes des disparus et des victimes de la violence politique, les monuments qui leur rendent hommage. Cette mémorisation rassemble et peut structurer une société parce qu'elle propose une chaîne de souvenirs, d'éléments constitutifs d'une cohésion et d'une identité. Le langage, l'espace et le temps servent alors de points de rassemblement pour la collectivité, dans la mesure où ils affichent les empreintes du passé (Ricoeur). Le sens dynamique de la mémoire se manifeste dans le présent, car elle structure les expériences nouvelles tout en s'appuyant sur le passé (Bourdieu). Le recul contribue à révéler des errements du passé et peut alors se dresser comme une barrière contre l'oubli.

Dans quelle mesure les représentations esthétiques participent-elles au travail de deuil de la société (Ricoeur)? Ces représentations, peuvent-elles agir comme points de repère collectifs pour reconstituer une mémoire (Halbwachs)? Dans ce cadre, et dans les pays latino-américains que nous nous proposons d'étudier, qui sont les agents qui invitent à relire le passé? Pourquoi et dans quelle mesure ces agents correspondent-ils aux attentes sociales et proposent-ils un « choix » de souvenirs? Quel est l'impact de cette mémoire revisitée sur les sociétés (politique, juridique, communication, esthétique)?

Publié le lundi 21 septembre 2009 par Marie Pellen sur

<http://cubasilorraine.over-blog.org/article-36562007.html>

Annnonce du laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les Amériques-LIRA,

EA ERIMIT –Équipe de Recherche Interlangues

Mémoire, Identité, Territoire –

Université Rennes 2 Haute-Bretagne Colloque du 11-12-13 février 2010

- D'après le document 10, pourquoi une politique de mémoire est-elle importante, même si la justice ne passe pas ?
- A partir de ce texte et du document 4, quels liens peut-on faire entre travail de mémoire et processus de résilience ? Qui alors, entre Rosana et Xavi serait alors le plus engagé dans le processus de résilience ?
- En quoi le film *Paisito* sert-il la mémoire et peut-être la résilience de la société uruguayenne ?

- **La justice, enfin ?**

- Quelles contradictions relevez-vous entre les deux articles suivants ?
- Pourquoi « la Ley de caducidad n'a-t-elle pu être abolie ?
- Qui a toutefois été sanctionné par la justice uruguayenne ?
- Pourquoi la justice est-elle quand même passée (doc. 12) ?
- Quel peut être l'impact sur la société uruguayenne d'après le document 8 ?

Doc. 11. Uruguay. Les crimes de la dictature impunis.

Le référendum demandant l'annulation de la loi d'amnistie n'a pas obtenu la majorité requise. Le Front élargi, majoritaire dans les deux chambres, corrigera-t-il l'affront ?

Pour les familles des victimes de la dictature, c'est la déception. Parallèlement aux élections générales se tenaient deux consultations populaires portant, l'une, sur l'autorisation du vote par correspondance des Uruguayens résidant à l'étranger (qui concerne environ 500000) ; l'autre, la plus sensible, sur l'annulation de la loi de Caducidad. Communément appelée loi d'impunité, cette législation s'est traduite par une amnistie en règle des auteurs des crimes commis durant les années noires de la dictature (1973 à 1985). Le « oui » n'aurait rassemblé que 41 % des suffrages, selon des résultats partiels, soit en deçà des 50 % requis pour l'annuler.

Près d'un demi-siècle après la fin de dictature, les policiers et militaires, coupables de tortures, d'assassinats, ou encore de disparitions forcées, ne seront toujours pas jugés en vertu d'une loi adoptée au sortir de la dictature (1986), et confirmée par référendum trois plus tard dans un pays encore fragile.

Le résultat du référendum « est une profonde erreur historique que nous commettons pour la seconde fois », a confié à la BBC le député du Front élargi, Diego Canepa.

Jusqu'à présent, le parti Colorado (droite), qui dominait la vie politique, s'était systématiquement réfugié derrière cette loi du déni, en argumentant que les crimes commis relevaient du passé. La victoire du Front élargi en 2005 avait ouvert une fenêtre d'espoir. D'autant que le président Tabaré Vazquez avait fait de ce cette question de la dictature l'un de ces thèmes de campagne. Pourtant majoritaire au Sénat et l'Assemblée nationale, il a lui aussi fait marche en arrière en refusant de légiférer.

« La lutte pour la vérité et la justice n'est pas finie ni discréditée », a déclaré à Prensa Latina, Luis Puig, porte-parole de la Coordination pour l'annulation de la loi de caducité. Signe d'encouragement : il y a une semaine, la cour suprême a déclaré que cette législation était anticonstitutionnelle concernant l'assassinat de la militante communiste, Nibia Sabalsagaray, en vertu du fait qu'elle viole la séparation des pouvoirs et qu'elle fragilise les traités internationaux en matière de droits de l'homme. Ce cas fera-t-il jurisprudence ? Quoi qu'il en soit, l'État uruguayen a toujours une dette envers les victimes de la dictature, et leurs familles en quête de vérité et de justice.

Cathy Ceibe, L'Humanité, 27 octobre 2009.

Doc. 12. L'ancien dictateur Bordaberry condamné à 30 ans de prison.

Quatre mois après Gregorio Alvarez, la justice uruguayenne a condamné mercredi soir un deuxième ancien dictateur, Juan Maria Bordaberry, pour son rôle dans le coup d'Etat de 1973 qui a ouvert la voie à 12 années de régime civilo-militaire dans ce petit pays sud-américain. L'ex-homme fort du pays, âgé de 81 ans, a été condamné à 30 ans de prison pour « atteinte à la Constitution ».

Placé en résidence surveillée depuis 2007 en raison de problèmes de santé, il avait été arrêté en novembre 2006 pour son rôle dans une autre affaire: l'assassinat en 1976 à Buenos Aires de quatre opposants au régime uruguayen.

Il s'agissait du sénateur Zelmar Michelini, du président de la Chambre des députés Hector Gutierrez Ruiz et des militants tupamaros (guérilla de l'époque) William Whitelaw et Rosario Barredo.

M. Bordaberry avait été le premier responsable du régime jugé en Uruguay depuis le vote en 1986 d'une loi soumettant à l'approbation du gouvernement toute poursuite contre des militaires et policiers soupçonnés de crimes durant la dictature.

Cette loi de « caducité » a été interprétée comme une amnistie de facto jusqu'à l'arrivée au pouvoir en 2005 de la coalition de gauche du Frente Amplio, qui a autorisé les juges à enquêter sur certaines violations des droits de l'homme commises sous le régime militaire.

(...) Depuis huit ex-soldats et policiers ont été pour la première fois condamnés fin mars 2009 pour des exactions commises durant la dictature, qui a laissé 231 personnes disparues en Uruguay (3,4 millions d'habitants) ou à l'étranger, selon une commission créée en 2000 par la présidence.

En octobre, un autre dictateur, l'ancien commandant en chef Gregorio Alvarez, dernier président du régime militaire de 1981 à 1985, a écopé de 25 ans de prison.

La Cour Suprême a également jugé anticonstitutionnelle la loi de caducité mais une proposition pour l'annuler a été rejetée par référendum fin octobre.

AFP (Agence France Presse), le 11 fév 2010.

- **Mémoire, justice et réconciliation dans le reste du monde .**

- Un travail de recherche personnelle sur la gestion de la mémoire, de la justice et de la réconciliation pourra être fait à partir du site <http://www.trial-ch.org/>, notamment à partir de l'onglet « Commissions vérité ».

- x On pourra notamment comparer l'Uruguay avec les pratiques chiliennes et argentines.
- x L'Afrique du Sud constitue un autre pôle de comparaison possible, en raison de l'originalité de l'appréhension des crimes de l'Etat d'Apartheid : le gouvernement de Nelson Mandela avait en effet voulu que la mémoire des crimes soit immédiatement exhumée, mais aussi en contrepartie, immédiatement amnistiée.
- x Sur le Brésil, où aucune politique, ni de mémoire, ni de justice, ni de réconciliation n'a été menée, on pourra lire l'entretien fait par Autres Brésils avec Ana Dias : <http://www.autresbresils.net/spip.php?article33>

Lois d'amnistie dans les grands pays d'Amérique du Sud

L'Argentine voisine a en revanche annulé en 2003 ses lois d'amnistie de la dictature (1976-1983), permettant la réouverture de nombreux procès.

Au Chili, malgré une loi d'amnistie couvrant les cinq premières années de la dictature du général Augusto Pinochet (1973-1990), environ 500 militaires sont actuellement poursuivis pour crimes contre l'humanité.

Au Brésil, la perspective d'une révision de la loi d'amnistie des crimes du régime militaire (1964-1985) a déclenché récemment une grave crise entre l'armée et le président Luiz Inacio Lula da Silva, qui a reculé.

**AFP (Agence France Presse),
le 11 février 2010.**

- Enfin, la question Mémoire / Histoire pourra être abordée à partir de la lecture d'extraits de quelques grands auteurs qui ont réfléchi à ce sujet : Paul Ricoeur, Pierre Nora, mais aussi Pierre Vidal-Naquet, Gérard Noiriel, Benjamin Stora... Voir les bibliographies suivantes :
 - x http://www.pointsdactu.org/IMG/doc/Histoire_et_memoirebib2.doc.
 - x http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/savoir/histo/2gm/Histoire_et_memoire.doc. [avec un très beau plan de réflexion sur ce sujet]